



Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon  
Comité de direction

**PREAVIS N° 06-22  
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**Comptes 2021**

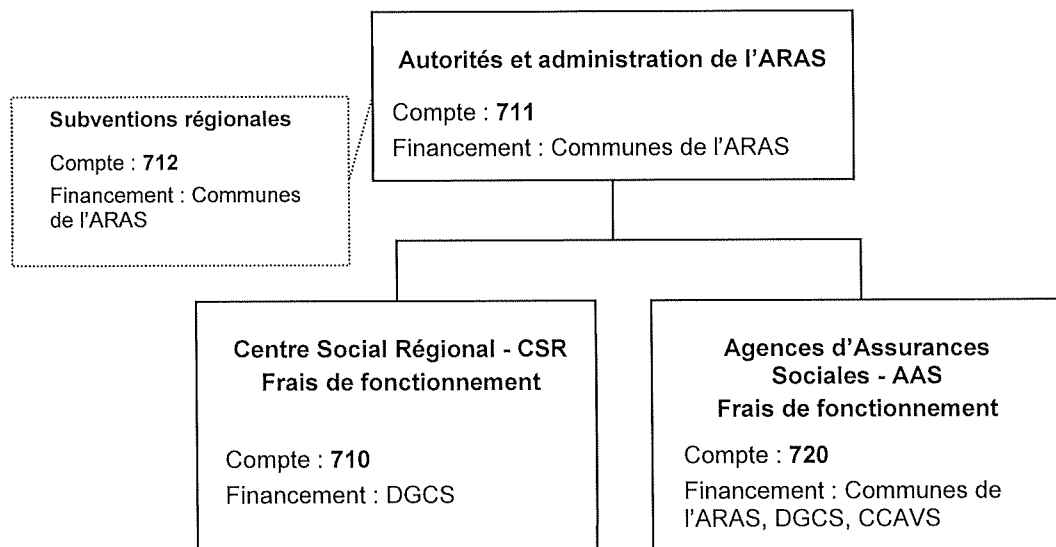
Nyon, le 4 mai 2022

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par le biais de ce préavis n°06-22, nous vous soumettons les comptes de l'exercice 2021 de l'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS) du district de Nyon.

## 1. Introduction

Les comptes sont organisés en quatre centres de charge, représentés schématiquement de la manière suivante ; chacun d'eux ont un mode de financement propre :



Les comptes 710 et 720 se rapportent aux buts principaux de l'Association qui se réalisent à travers les structures opérationnelles « Centre Social Régional » et « Agences d'assurances sociales ».

Ces deux secteurs sont financés totalement ou partiellement par :

- la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), rattachée au Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) de l'Etat de Vaud
- la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation AVS (CCA VS)
- les 47 Communes du district de Nyon, membres de l'ARAS

Le fonctionnement de l'ARAS est financé par les Communes membres. Celles-ci financent également des subventions régionales octroyées à certains organismes spécialisés qui développent des prestations spécifiques pour la population de la région.

## 2. Descriptif

### 2.1 Activités générales

L'année 2021 a été logiquement impactée par les mesures sanitaires de lutte contre la pandémie « covid 19 ». Malgré cela, les prestations au public ont toujours été assurées et nos bureaux ouverts normalement au public. En parallèle, une partie des axes de formation prévus ont pu être menés à bien, tout comme l'un ou l'autre projet visant l'amélioration des outils de travail.

Engagée en 2020, la démarche de formation des cadres à un nouveau « système de collaboration » (forme de système d'évaluation du personnel) a été finalisée, puis le dispositif mis en œuvre.

La thématique « santé-sécurité au travail » a également été investie tout au long de l'année, d'abord avec la mise en place d'un concept, puis par la réalisation de diverses actions correctives aussi bien techniques que formatrices (procédures en cas d'incendie, formation de secouristes internes, etc.).

Une migration de nos outils de gestion des finances (ERP Proconcept) a été effectuée et une amélioration y a également été apportée par la possibilité d'accéder directement par les collaborateurs à des documents en ligne (fiche de salaire, etc.).

## 2.2 Centre Social Régional (CSR) – compte 710

### Missions du CSR

Les missions du CSR s'inscrivent dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV).

En premier lieu, l'action du CSR revêt un caractère préventif, comme le stipule l'article 20, alinea 1 LASV : « *La prévention sociale comprend toute mesure générale ou particulière permettant de rechercher les causes de pauvreté et d'exclusion sociale, d'en atténuer les effets, et d'éviter le recours durable aux services d'aide.* »

Ainsi, dès la première évaluation de la demande, les professionnels du social vont informer, conseiller, puis orienter vers les démarches les plus appropriées qui permettront d'épuiser toutes les autres possibilités avant de recourir au Revenu d'insertion (RI).

Si la personne ou la famille demandeuse ne dispose pas de « *moyens nécessaires à la satisfaction de {ses} besoins indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine* » (art. 1, alinea 1 LASV), des prestations financières RI peuvent lui être octroyées, conformément aux règles et normes en vigueur. Le minimum vital lui sera ainsi garanti, sur la base d'un contrôle effectué ensuite mensuellement.

En parallèle, un appui social peut être délivré pour soutenir la personne dans diverses démarches qui doivent lui permettre de recouvrer rapidement son autonomie financière. Il peut s'agir par exemple d'appui administratif afin de faire valoir un droit aux assurances sociales (assurance chômage, perte de gain maladie, etc.), ou d'inviter la personne à s'inscrire à l'Office Régional de Placement (ORP) afin de bénéficier de mesures favorisant la réinsertion professionnelle.

### Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement du CSR sont couverts par une subvention cantonale de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS).

Le nombre de dossiers (un dossier = un seul individu ou un couple, une famille, etc.) traités mensuellement est déterminant pour le calcul de cette subvention. Des ratios de gestion fixent le nombre de postes octroyés par groupe-métiers (métier social, administratif, encadrement, etc.) pour un nombre de dossiers donné.

La subvention est revue trimestriellement, à la hausse ou à la baisse, en fonction du nombre de dossiers effectivement traités/financés au trimestre précédent. Ce système implique une gestion fine des ressources, sans pour autant pouvoir bénéficier de prédictions quant au futur nombre de dossiers à traiter.

### Nombre de dossiers et financement - tendances

L'augmentation régulière que l'on connaissait il y a plusieurs années est une tendance qui a disparu, allant jusqu'à s'inverser sur les derniers exercices. Alors que l'on aurait pu s'attendre à une forte augmentation des demandes en raison des conséquences économiques de la pandémie, l'exercice 2021 s'inscrit dans la même tendance.

Les mesures prises par la Confédération au niveau des assurances sociales (prolongations de droit dans l'assurance chômage, dispositions spécifiques en cas de perte de gain, etc.) ont permis de prévenir une péjoration importante de la situation des personnes. La bonne santé économique générale a également dû jouer un rôle. Telles sont en effet les conclusions de la Conférence Suisse des Institutions d'Action Sociales (CSIAS) qui a dressé ce bilan au terme de l'année 2021 et que l'on retrouve globalement dans notre Canton.

La tendance évoquée ci-dessus est démontrée par le tableau ci-après :

	2021	2020	2019
Dossiers financés	690	739	759

Le nombre de dossiers financés est issu du captage de données effectué par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), qui identifie les paiements de prestations effectués selon les périodes de droit mensuel.

Il faut relever que cet indicateur « nombre de dossiers financés » ne donne qu'une lecture partielle du volume de travail. En effet, ce chiffre ne dit rien des flux d'ouvertures et de fermetures de dossiers : sur un même mois, 10 dossiers RI peuvent être fermés, alors que 10 nouveaux peuvent s'ouvrir. La moyenne mensuelle de dossiers ne connaîtrait pas de changement, alors que le volume de travail sera fortement impacté par des démarches conséquentes d'ouverture et de fermeture de droit.

Cette diminution du nombre de dossiers financés a entraîné une diminution de la subvention versée par la DGCS. En parallèle, une subvention spécifique a été débloquée par l'instance cantonale en rapport avec le changement de système informatique opéré courant 2021. En effet, en juin 2021, un nouvel outil baptisé « MAORI » est venu remplacer l'ancien système devenu obsolète. Intégralement créé pour les besoins de l'action sociale dans le Canton, « MAORI » doit encore connaître nombre d'évolutions afin que l'entier de ses potentialités puissent être pleinement opérationnel. Un réseau de « référents-métier » est mis en place dans l'ensemble des CSR. La subvention précitée permet de financer les forces nécessaires au fonctionnement de ce dispositif de suivi de projet.

L'exercice se termine avec un excédent de recettes de CHF 123'392.-, montant qui sera imputé à deux fonds de réserve : le fonds d'égalisation du résultats (CHF 63'392.-) selon la directive cantonale en la matière et le fonds « projet guichet unique » (CHF 60'000.-), nouvellement créé, destiné à financer le projet futur de création d'un guichet réunissant l'entier des secteurs de l'ARAS.

### 2.3 Autorités et Administration de l'ARAS – compte 711

Ce compte, comportant les frais propres à l'ARAS (jetons de présence CODIR, honoraires de mandataires, etc.), présente un excédent de recettes de CHF 18'673.-.

Ces charges étant financées par les Communes de l'ARAS, l'excédent est à disposition de celles-ci (cf. plus bas « incidences financières »).

### 2.4 Subventions régionales versées par l'ARAS – compte 712

Les subventions régionales sont financées par les Communes et s'inscrivent dans le cadre de la politique régionale de subventionnement de diverses prestations sociales, complémentaires à celles délivrées par l'ARAS via ses buts principaux.

L'entier du crédit annuel octroyé au CODIR n'a pas été engagé : il en découle un excédent de recettes de CHF 29'081.-, à disposition des Communes (cf. « incidences financières » ci-dessous).

A relever que le Conseil intercommunal a voté, en novembre 2021, un crédit destiné à financer cette politique pour les années 2022 à 2026 (préavis n°05-21) et fera dès lors l'objet d'un bilan au terme de la période.

### 2.5 Agences d'Assurances Sociales (AAS) – compte 720

Les Agences d'assurances sociales de Nyon et Gland renseignent et orientent les habitants pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales. Elles fonctionnent comme « relais » avec la Caisse Cantonale Vaudoise de compensation AVS, l'Office Vaudois de l'Assurance Maladie, ou encore l'Office de l'Assurance Invalidité.

Un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles est également intégré à l'AAS de Nyon. Le CRD est donc compétent pour réceptionner les demandes et rendre les décisions de « Prestations Complémentaires Familles », respectivement traiter l'entier des prestations liées à ce régime.

A l'exception de la subvention versée par la DGCS destinée à financer l'activité PCFamilles, le financement des AAS n'est pas basé sur un système de ratio de gestion. Le volume d'activité peut certes varier au cours de l'année mais les moyens à disposition doivent permettre, dans une certaine mesure, d'absorber les variations. Cela a notamment été le cas en 2021, puisque le nombre de personnes bénéficiaires d'un subside à l'assurance-maladie a augmenté d'environ 10% par rapport à l'année précédente.

Les frais de fonctionnement des AAS sont couverts par une subvention des 47 Communes membres de l'ARAS, ainsi qu'une subvention de la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation en relation avec les tâches « AVS » dévolues aux agences.

Pour mémoire, dès 2022, le montant couvert par les Communes sera repris par l'Etat (conséquence du Protocole d'accord entre les Communes et l'Etat sur le financement de la Participation à la Cohésion Sociale, « ex-facture sociale »).

La stabilité dans l'activité se traduit par un résultat général des comptes similaire à l'exercice précédent, ceci d'autant plus que des frais informatiques non engagés lors de l'exercice précédent ne l'ont pas non plus été cette année. En effet, la nouvelle convention avec notre fournisseur (à savoir la Direction générale du numérique et des systèmes d'information – DGNSI de l'Etat de Vaud) n'est toujours pas entrée en vigueur.

L'exercice se termine sur un excédent de recettes de CHF 233'259.-, qui peut être restitué aux Communes (cf. « incidences financières » ci-dessous).

### 3 Incidences financières

Les incidences financières, par centre de charge, sont les suivantes :

Compte 710 – Frais de fonctionnement du CSR	Débit	Crédit
Aucune incidence directe sur les communes (Excédent de recettes de CHF 123'392.- attribué à un fonds de réserve, selon directive cantonale)	-	-

Compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS	Débit	Crédit
Excédent de recettes		18'673.70
Restitution aux Communes *	18'579.42	
Virement du solde au fonds de réserve de l'ARAS	94.28	
<b>Totaux (CHF)</b>	<b>18'673.70</b>	<b>18'673.70</b>

\* Selon population au 31.12.2020 : 103'219 habitants (47 communes) – restitution : CHF 0.18 / hab.

Compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS	Débit	Crédit
Excédent de recettes		29'081.80
Restitution aux Communes *	28'901.32	

Virement du solde au fonds de réserve de l'ARAS	180.48	
<b>Totaux (CHF)</b>	<b>29'081.80</b>	<b>29'081.80</b>

\* Selon population au 31.12.2020 : 103'219 habitants (47 communes) – restitution : CHF 0.28 / hab.

<b>Compte 720 – Frais de Fonctionnement des AAS</b>	Débit	Crédit
Excédent de recettes		233'259.52
Restitution aux Communes*	232'242.75	
Virement du solde au Fonds de Réserve ARAS	1'016.77	
<b>Totaux (CHF)</b>	<b>233'259.52</b>	<b>233'259.52</b>

\* Selon population au 31.12.2020 : 103'219 habitants (47 communes) – restitution : CHF 2.25 / hab.

A relever que la restitution aux Communes des montants ci-dessus est opérée par déduction sur la facturation de leur participation aux charges 2022 pour les comptes 711 et 712 ; le montant relatif au compte 720 sera remboursé aux Communes lors de la démarche précitée.

#### 4 Conclusion

Vu ce qui précède, le CODIR vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARAS DU DISTRICT DE NYON

vu le préavis no 06-22 concernant les Comptes 2021  
ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet  
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### décide :

- ☞ d'accepter les comptes 2021 de l'ARAS du District de Nyon et notamment pour :
  - **le compte 710 - frais de fonctionnement du CSR :**
    - de prendre note de l'attribution de l'excédent de recettes au fond de réserve, selon la directive cantonale en la matière.
  - **le compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS :**
    - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2022, ceci à raison de CHF 0,18 / habitant,
    - d'attribuer le solde au fonds de réserve de l'Association,
  - **le compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS :**
    - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2022, ceci à raison de CHF 0,28 / habitant,
    - d'attribuer le solde au fonds de réserve de l'Association,
  - **le compte 720 - frais de fonctionnement des AAS :**
    - de restituer aux communes l'excédent de recettes, à raison de CHF 2.25 / habitant,
    - d'attribuer le solde au fonds de réserve de l'ARAS,
- ☞ de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2021,

↳ de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2021.

Ainsi adopté par le CODIR le 4 mai 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente



S. Schmutz

Le Directeur



A. Steiner

**Annexes**

- Comptes 2021
- Rapport de l'organe de révision

**710 Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)**

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3011. 00.	Traitements	Adaptation de la dotation en fonction du nombre de dossiers traités, en diminution	2'841'951.99		3'166'000.00		3'027'271.71	
3030. 00.	Cotisations AVS - AC	En relation avec la masse salariale	268'505.23		302'000.00		284'234.52	
3040. 00.	Cotisations à la caisse de pension	En relation avec la masse salariale	454'928.22		516'000.00		476'506.96	
3050. 00.	Assurances de personnes	En relation avec la masse salariale	138'909.17		157'000.00		61'574.14	
3061. 00.	Frais de transport, usage de véhicules privés et débours	/	7'409.98		12'000.00		6'438.53	
3061. 01.	Frais de participation à des conférences et congrès	/	232.00		1'000.00		0.00	
3091. 00.	Frais de formation	/	13'862.30		30'000.00		21'564.95	
3099. 00.	Frais divers de personnel	Frais professionnels obligatoires apprenti Evénement "collaborateurs" et attentions de fin d'année	8'527.38		14'000.00		5'148.89	
3101. 00.	Imprimés, fournitures de bureau	/	14'977.44		23'000.00		19'207.65	
3102. 00.	Annonces, journaux, documentation	/	3'397.75		3'500.00		2'605.45	
3102. 01.	Frais d'annonces pour recherche de personnel	/	1'380.70		4'000.00		1'634.40	
3111. 01.	Achats de mobilier, machines	/	2'809.90		4'900.00		1'060.70	
3111. 02.	Achat matériel et équipement informatique	Migration nouvelle version logiciel de gestion (ERP), interventions diverses.	8'221.30		15'000.00		4'440.40	



**710 Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)**

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3123. 00.	Achat d'eau et d'énergie	/	3'050.15		3'900.00		3'071.95	
3133. 00.	Produits et fournitures de nettoyage	/	3'971.60		4'500.00		3'979.15	
3133. 10.	COVID - Produits et fournitures	/	479.00		4'000.00		0.00	
3141. 00.	Entretien des immeubles et locaux	Entretien courant des locaux et entretien spécifique COVID Divers travaux d'entretien/réparation	46'243.65		50'000.00		41'880.80	
3151. 00.	Entretien mobilier, machines et installations techniques	Changement des appareils multifonctions (copie, impression, scan)	7'234.80		15'000.00		5'864.05	
3160. 00.	Licences, hébergement informatique	/	6'096.28		7'000.00		4'798.87	
3161. 00.	Loyers des locaux	Location bureaux, cave, local archives	300'695.70		300'800.00		296'983.25	
3161. 10.	Aménagements et locaux	Aménagement cafeteria et divers Installation bornes wifi	5'539.58		7'000.00		3'126.50	
3170. 00.	Réception et manifestation	/	0.00		500.00		204.25	
3181. 00.	Frais de port & taxes CCP	En relation avec la baisse des dossiers	8'954.90		20'000.00		11'759.70	
3182. 00.	Téléphones	/	10'644.10		12'000.00		11'947.60	
3183. 00.	Frais bancaires	Intérêts négatifs	6'389.48		300.00		229.56	
3185. 00.	Honoraires et prestations de services	Honoraires organe de révision, honoraire démarche managériale, archivage externe sécurisé.	21'719.70		36'000.00		27'299.19	
3186. 00.	Primes d'assurances choses, RC	/	5'352.61		6'300.00		5'295.80	
3193. 00.	Cotisations aux institutions et associations	/	2'500.00		3'000.00		2'500.00	

**710 Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)**

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3199. 00.	Frais divers	/	232.20		3'500.00		2'934.65	
3665. 01.	Frais de traductions	Frais d'interprètes	3'048.90		2'000.00		1'661.55	
4361. 00.	Remboursements des traitements	Indemnités versées par les assurances de personnes pour divers cas de maladie et accident		61'227.85		0.00		86'651.60
4390. 00.	Recettes diverses	Redistribution taxe CO2		1'204.90		2'000.00		8'857.80
4390. 01.	Participation des Services Privés	Participation des services partenaires pour la location de bureaux et utilisation de prestations logistiques.		14'000.00		14'000.00		14'300.00
4510. 00.	Subvention DGCS - frais de fonctionnement RI	Subvention versée par la DGCS sur la base du nombre de dossiers financés et de ratios concernant les groupes métiers. Subvention 2021 basée sur 690 dossiers financés (- 110 dossiers par rapport au budget). Financement projet nouveau système de gestion RI (CH 77'131) et financement supplémentaire selon directive financement suite baisse de dossiers (CHF 76'840).		4'244'225.63		4'634'200.00		4'188'569.79
4801. 00.	Prélèvement sur fonds réserve général DGCS	/		0.00		60'624.83		36'845.98
4801. 00.	Prélèvement sur fonds égalisation du résultat	/		0.00		13'375.17		0.00
<b>Total</b>			<b>4'197'266.01</b>	<b>4'320'658.38</b>	<b>4'724'200.00</b>	<b>4'724'200.00</b>	<b>4'335'225.17</b>	<b>4'335'225.17</b>
<b>Excédent</b>			<b>123'392.37</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	
<b>Totaux égaux</b>			<b>4'320'658.38</b>	<b>4'320'658.38</b>	<b>4'724'200.00</b>	<b>4'724'200.00</b>	<b>4'335'225.17</b>	<b>4'335'225.17</b>

**711** **Autorités et Administration de l'ARAS**

N. Compte	Désignation	COMMENTAIRES	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3001. 00.	Jetons de présence - Comité de direction	Indemnisation versée aux membres du CODIR (CHF 15'010.00) et instances du Conseil Intercommunal (CHF 2'435.00)	17'445.00		20'000.00		14'095.00	
3160. 00.	Licences et hébergements informatique	Coût d'hébergement et maintenance du site internet "La Puce à l'Oreille" et du site internet arasnyon.ch	738.60		780.00		738.60	
3185. 00.	Honoraires et frais d'études	/	0.00		10'000.00		0.00	
3185. 01.	Honoraires Conseil juridique	Appui et conseils juridiques pour la direction	2'700.30		7'000.00		9'593.10	
3520. 00.	Remboursement aux communes		0.00		0.00		10'185.50	
3525. 00.	Subvention au Conseil des Régions	Participation de l'ARAS Nyon (comme toutes les ARAS) aux frais de fonctionnement du Conseil des Régions RAS , CHF 0.30 / hab	30'965.70		31'200.00		30'556.50	
3665. 00.	Aides Ponctuelles	/	1'730.00		2'000.00		1'500.00	
3800. 00.	Attribution au fonds de réserve générale		0.00		0.00		4'629.80	
4525. 00.	Subvention des communes de la Région	Participation des communes aux frais spécifiques à charges de l'ARAS Nyon.		72'253.30		70'980.00		71'298.50
4801. 00.	Prélèvement fonds de réserve	/		0.00		0.00		0.00
<b>Total</b>			<b>53'579.60</b>	<b>72'253.30</b>	<b>70'980.00</b>	<b>70'980.00</b>	<b>71'298.50</b>	<b>71'298.50</b>
<b>Excédent</b>			<b>18'673.70</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
<b>Totaux égaux</b>			<b>72'253.30</b>	<b>72'253.30</b>	<b>70'980.00</b>	<b>70'980.00</b>	<b>71'298.50</b>	<b>71'298.50</b>

Coût par habitant (avant restitution)  
 Nombre d'habitants au 31.12.2021 : 104'181

CHF 0.694

0.70

CHF 0.69

**712 Subventions versées**

N. Comptes	Désignation	COMMENTAIRES	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3520. 00.	Remboursement aux communes		0.00		0.00		20'371.00	
3655. 01.	Association Entrée de Secours - Centre d'accueil	selon préavis n. 19-17 au Conseil Intercommunal demande de crédit pour une politique de subventionnement des prestations sociales 2018-2022	116'000.00		116'000.00		116'000.00	
3655. 05.	Association "Lire & Ecrire"	<i>idem</i>	17'000.00		17'000.00		17'000.00	
3655. 06.	Fondation Le Relais - Rel'Aids	<i>idem</i>	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
3655. 07.	Fondation Le Relais - Logements de transition	<i>idem</i>	40'000.00		40'000.00		40'000.00	
3655. 10.	Subventions diverses	<i>idem</i>	0.00		22'000.00		0.00	
3800. 00.	Attribution au fonds de réserve générale		0.00		0.00		617.25	
4525. 00.	Subvention des Communes de la Région	<i>idem</i>		227'081.80		220'000.00		218'988.25
<b>Total</b>			<b>198'000.00</b>	<b>227'081.80</b>	<b>220'000.00</b>	<b>220'000.00</b>	<b>218'988.25</b>	<b>218'988.25</b>
<b>Excédent</b>			<b>29'081.80</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	
<b>Totaux égaux</b>			<b>227'081.80</b>	<b>227'081.80</b>	<b>220'000.00</b>	<b>220'000.00</b>	<b>218'988.25</b>	<b>218'988.25</b>

Coût par habitant avant restitution  
 Nombre d'habitants au 31.12.2021 : 104'181

**CHF 2.180**

CHF 2.15

**CHF 2.12**

**720 Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)**

N. compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3011. 00.	Traitements	Dotation des équipes AAS Nyon et Gland stable	1'134'733.56		1'191'500.00		1'135'136.84	
3030. 00.	Cotisations AVS - AC	En relation avec la masse salariale	107'504.22		113'000.00		107'312.58	
3040. 00.	Cotisations à la caisse de pension	En relation avec la masse salariale	185'509.13		200'000.00		187'672.79	
3050. 00.	Assurances de personnes	En relation avec la masse salariale	54'442.18		58'100.00		23'963.11	
3061. 00.	Frais de transport et usage de véhicules privés, débours	/	1'217.82		6'000.00		832.97	
3061. 01.	Frais de participation à des conférences et congrès	/	116.00		500.00		0.00	
3091. 00.	Frais de formation	/	5'629.65		17'000.00		6'883.70	
3099. 00.	Frais divers du personnel	Événement "collaborateurs" et attentions de fin d'année	2'431.52		5'500.00		1'076.86	
3101. 00.	Imprimés, fournitures de bureau	/	9'061.52		12'000.00		8'952.44	
3102. 00.	Annonces, journaux, documentation	/	2'107.70		3'000.00		1'739.00	
3102. 01.	Frais d'annonces pour recherche personnel	/	690.35		1'000.00		0.00	
3111. 01.	Achat de mobilier, matériel et machines	/	7'362.91		10'000.00		5'138.70	
3111. 02.	Achat d'équipement informatique	Migration nouvelle version logiciel gestion (ERP) Convention répartition des coûts avec la DGNSI non appliquée.	3'841.10		42'000.00		315.95	
3123. 00.	Achat d'eau et d'énergie	/	2'969.50		3'000.00		3'060.70	
3133. 00.	Produits et fournitures de nettoyage	/	2'093.50		2'500.00		2'006.50	
3133. 10.	Produit et fournitures COVID	/	239.35		2'500.00		0.00	
3141. 00.	Entretien des immeubles et locaux	Entretien courant des locaux et entretien spécifique COVID Divers travaux d'entretien/réparation	17'301.20		19'000.00		13'855.15	
3151. 00.	Entretien mobilier, machines	Changement appareils multifonctions (copies, impression, scan), coût installation	5'872.95		8'500.00		5'276.25	

**720 Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)**

N. compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3160. 00.	Licences et hébergement informatique	/	3'298.00		6'000.00		2'562.05	
3161. 00.	Loyers des locaux	/	130'537.40		136'000.00		129'206.95	
3161. 10.	Aménagement et locaux	Aménagement cafeteria et divers Installation bornes wifi	4'124.55		7'000.00		1'622.25	
3170. 00.	Réception et manifestation	/	0.00		700.00		0.00	
3181. 00.	Frais de port & taxes CCP	/	14'448.56		18'000.00		13'537.50	
3182. 00.	Téléphones	/	1'198.70		2'500.00		2'319.65	
3183. 00.	Frais bancaires	Intérêts négatifs et frais bancaires	1'260.56		200.00		55.35	
3185. 00.	Honoraires et frais d'expertise	Honoraires organe de révision, honoraires démarche managériale	4'587.00		21'000.00		6'124.80	
3186. 00.	Assurances choses, RC	/	2'583.55		3'500.00		2'553.70	
3193. 00.	Cotisations aux institutions et associations	Fin des paiements des cotisations AVDAAS	250.00		2'500.00		250.00	
3199. 00.	Frais divers	Frais divers et destruction confidentielle documents	2'176.35		2'000.00		1'240.40	
3525. 00.	Remboursement aux communes	/	0.00		0.00		244'452.00	
3800. 00.	Attribution au fonds de réserve générale	/	0.00		0.00		4'267.41	
4361. 00.	Remboursements des traitements	Indemnités journalières pour cas maladies et accidents		20'932.95		0.00		11'544.70
4390. 00.	Recettes diverses	Redistribution de la taxe CO2		661.55		1'000.00		1'368.45
4515. 00.	Subvention de la Caisse Cantonale AVS	Subvention de la Caisse cantonale de compensation AVS calculée selon le nombre de communes de la région, ainsi qu'une indemnité finançant le poste d'agent régional, selon le nombre d'habitants, indexée chaque année. Participation concernant l'affranchissement postal sur la base de statistiques		198'405.00		198'000.00		199'961.45

**720 Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)**

N. compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2021		Budget 2021		Comptes 2020	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4515. 01.	Subvention DGCS - PC Familles	Subvention cantonale couvrant les frais de fonctionnement pour les tâches relevant du Centre Régional de Décision PC Familles Augmentation de la subvention selon décision DGCS dès le 1er juillet 2021.		256'500.00		229'500.00		243'000.00
4515. 02.	Subvention du DGCS - recrutement curateurs	Subvention cantonale couvrant les frais de fonctionnement pour le projet de recrutement de curateurs volontaires.		3'800.00		5'000.00		9'200.00
4525. 00.	Subventions des communes de la Région	Montant à charge des communes selon le règlement sur les agences d'assurances sociales du 28 janvier 2004.		1'460'548.85		1'461'000.00		1'446'341.00
4800. 00.	Prélèvement sur fonds aménagement futurs	/		0.00		0.00		0.00
4801. 00.	Prélèvement sur fonds informatique	/		0.00		0.00		0.00
<b>Total</b>			<b>1'707'588.83</b>	<b>1'940'848.35</b>	<b>1'894'500.00</b>	<b>1'894'500.00</b>	<b>1'911'415.60</b>	<b>1'911'415.60</b>
<b>Excédent</b>			<b>233'259.52</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	
<b>Totaux égaux</b>			<b>1'940'848.35</b>	<b>1'940'848.35</b>	<b>1'894'500.00</b>	<b>1'894'500.00</b>	<b>1'911'415.60</b>	<b>1'911'415.60</b>

Coût par habitant avant restitution  
 Nombre d'habitants au 31.12.2021: 104'181

CHF 14.02

CHF 14.15

CHF 14.01



Association Régionale pour  
l'Action sociale du District de Nyon

---

***ARAS NYON***

***ETATS FINANCIERS***

***2021***



## ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

	<u>Annexe</u>	<u>31.12.2021</u> CHF	<u>31.12.2020</u> CHF
<b><u>ACTIF</u></b>			
Caisse	1.1	1'678.50	996.90
Banques	1.1	1'046'480.04	621'540.90
<b>Liquidités</b>		<b>1'048'158.54</b>	<b>622'537.80</b>
Débiteurs	1.2	99'383.18	90'255.50
Débiteurs divers	1.2	4'435.06	15'239.45
Débiteurs charges sociales	1.2	56'474.65	28'536.85
<b>Réalisables à court terme</b>		<b>160'292.89</b>	<b>134'031.80</b>
Comptes de régularisation actif	1.3	32'843.40	32'129.20
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1'241'294.83</b>	<b>788'698.80</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
DGCS - Prestations RI	2.1	316'010.02	0.00
Fournisseurs	2.1	20'238.70	18'989.65
Créanciers divers	2.1	0.00	1'480.55
Créanciers charges sociales	2.1	0.00	2'181.30
Part de subvention à restituer aux communes	2.1	279'723.49	275'008.50
Comptes de régularisation du passif	2.2	42'327.87	32'727.95
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		<b>658'300.08</b>	<b>330'387.95</b>
Fonds de réserve ARAS	3.0	210'702.67	209'411.14
Fonds de réserve générale CSR / DGCS	3.0	200'023.14	200'023.14
Fonds d'égalisation du résultat CSR / DGCS	3.0	76'767.54	13'375.17
Fonds de réserve ARAS renouvellement informatique	3.0	1'713.10	1'713.10
Fonds de réserve CRD PC Familles	3.0	33'788.30	33'788.30
Fonds de réserve projet guichet unique	3.0	60'000.00	0.00
<b>Fonds de réserve</b>		<b>582'994.75</b>	<b>458'310.85</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1'241'294.83</b>	<b>788'698.80</b>

## ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

	<u>Annexe</u>	<u>Effectif 2021</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Effectif 2020</u>
<u>PRODUITS</u>		<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Subventions de fonctionnement communales	5.0	1'759'883.95	1'751'980.00	1'736'627.75
Subventions de fonctionnement cantonales	5.0	4'702'930.63	5'066'700.00	4'640'731.24
Autres produits d'exploitations		15'866.45	17'000.00	24'526.25
Remboursement de traitements et charges sociales		82'160.80	0.00	98'196.30
<b>Total des produits de fonctionnement</b>		<b>6'560'841.83</b>	<b>6'835'680.00</b>	<b>6'500'081.54</b>
 <u>CHARGES</u>				
Charges de comité de direction		(17'445.00)	(20'000.00)	(14'095.00)
Charges de personnel		(5'186'483.70)	(5'703'600.00)	(5'303'672.65)
Formation et autres charges de personnel		(39'426.65)	(86'000.00)	(41'945.90)
Achat mobilier et matériel informatique		(22'235.21)	(71'900.00)	(10'955.75)
Entretien des locaux		(70'328.30)	(82'500.00)	(61'721.60)
Entretien de matériel		(13'107.75)	(23'500.00)	(11'140.30)
Loyers et redevances d'utilisation		(451'030.11)	(464'580.00)	(439'038.47)
Honoraires et prestations de services		(72'189.42)	(136'300.00)	(90'431.04)
Autres charges d'exploitations		(42'793.66)	(65'600.00)	(47'400.89)
Participations et subventions		(228'965.70)	(251'200.00)	(228'556.50)
Aides individuelles		(4'778.90)	(4'000.00)	(3'161.55)
<b>Total des charges de fonctionnement</b>		<b>(6'148'784.40)</b>	<b>(6'909'180.00)</b>	<b>(6'252'119.65)</b>
Produits financiers		0.00	0.00	0.00
Charges financières		(7'650.04)	(500.00)	(284.91)
<b>Résultat financier</b>		<b>(7'650.04)</b>	<b>(500.00)</b>	<b>(284.91)</b>
 <b>Résultat de l'exercice avant répartition</b>		 <b>404'407.39</b>	 <b>(74'000.00)</b>	 <b>247'676.98</b>
Part du résultat revenant aux communes	4.0	(279'723.49)	0.00	(275'008.50)
Part du résultat revenant au canton	4.0	0.00	0.00	0.00
Attributions aux fonds	4.0	(124'683.90)	0.00	(9'514.46)
Prélèvements sur fonds	4.0	0.00	74'000.00	36'845.98
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE DE L'EXERCICE 2021

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Utilisation des fonds	0.00	(36'845.98)
Attributions aux fonds	124'683.90	9'514.46
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>124'683.90</b>	<b>(27'331.52)</b>
<b>Variation des actifs circulants</b>		
- débiteurs	(9'127.68)	20'717.15
- débiteurs divers	(17'133.41)	(36'317.90)
- comptes de régularisation de l'actif	(714.20)	8'398.65
<b>Variation des engagements à court terme</b>		
- DGCS - Prestations RI	316'010.02	0.00
- fournisseurs	1'249.05	(28'192.73)
- créanciers divers	(3'661.85)	(5'733.35)
- part subvention à rembourser aux communes	4'714.99	(62'540.85)
- compte de régularisation du passif	9'599.92	(4'804.40)
<b>Flux de fonds (utilisés pour) / provenant des activités d'exploitation</b>	<b>425'620.74</b>	<b>(135'804.95)</b>
Variation des liquidités	425'620.74	(135'804.95)
Liquidités au début de l'exercice	622'537.80	758'342.75
<b>LIQUIDITES A LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>1'048'158.54</b>	<b>622'537.80</b>

## ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

## 710 - FONCTIONNEMENT REVENU D'INSERTION (RI)

	<u>Effectif 2021</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Effectif 2020</u>
<u>PRODUITS</u>	CHF	CHF	CHF
Subventions de fonctionnement cantonales	4'244'225.63	4'634'200.00	4'188'569.79
Autres produits d'exploitations	15'204.90	16'000.00	23'157.80
Remboursement de traitements et charges sociales	61'227.85	0.00	86'651.60
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>4'320'658.38</b>	<b>4'650'200.00</b>	<b>4'298'379.19</b>
<u>CHARGES</u>			
Charges de personnel	(3'704'294.61)	(4'141'000.00)	(3'849'587.33)
Formation et autres charges de personnel	(30'031.66)	(57'000.00)	(33'152.37)
Achat mobilier et matériel informatique	(11'031.20)	(19'900.00)	(5'501.10)
Entretien des locaux	(50'694.25)	(58'500.00)	(45'859.95)
Entretien du matériel et du mobilier	(7'234.80)	(15'000.00)	(5'864.05)
Loyers et redevances d'utilisation	(312'331.56)	(314'800.00)	(304'908.62)
Honoraires et prestations de services	(46'671.31)	(74'300.00)	(56'302.29)
Autres charges d'exploitations	(25'538.24)	(41'400.00)	(32'158.35)
Aides individuelles	(3'048.90)	(2'000.00)	(1'661.55)
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>(4'190'876.53)</b>	<b>(4'723'900.00)</b>	<b>(4'334'995.61)</b>
Produits financiers	0.00	0.00	0.00
Charges financières	(6'389.48)	(300.00)	(229.56)
<b>Résultat financier</b>	<b>(6'389.48)</b>	<b>(300.00)</b>	<b>(229.56)</b>
<b>Résultat de l'exercice avant répartition</b>	<b>123'392.37</b>	<b>(74'000.00)</b>	<b>(36'845.98)</b>
Part du résultat revenant au canton	0.00	0.00	0.00
Attributions aux fonds	(123'392.37)	0	0.00
Prélèvements sur fonds	0.00	74'000.00	36'845.98
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

## 711 - AUTORITES ET ADMINISTRATION DE L'ARAS

	<u>Effectif 2021</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Effectif 2020</u>
<u>PRODUITS</u>	CHF	CHF	CHF
Subventions de fonctionnement communales	72'253.30	70'980.00	71'298.50
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>72'253.30</b>	<b>70'980.00</b>	<b>71'298.50</b>
 <u>CHARGES</u>			
Charges de comité de direction	(17'445.00)	(20'000.00)	(14'095.00)
Loyers et redevances d'utilisations	(738.60)	(780.00)	(738.60)
Honoraires et prestations de services	(2'700.30)	(17'000.00)	(9'593.10)
Participation au Conseil des Régions	(30'965.70)	(31'200.00)	(30'556.50)
Aides individuelles	(1'730.00)	(2'000.00)	(1'500.00)
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>(53'579.60)</b>	<b>(70'980.00)</b>	<b>(56'483.20)</b>
Produits financiers	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00
<b>Résultat financier</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
 <b>Résultat de l'exercice avant répartition</b>	<b>18'673.70</b>	<b>0.00</b>	<b>14'815.30</b>
Part du résultat revenant aux communes	(18'579.42)	0.00	(10'185.50)
Attributions aux fonds	(94.28)	0.00	(4'629.80)
Prélèvements sur fonds	0.00	0.00	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

## 720 - AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES

	<b>Effectif 2021</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>Effectif 2020</b>
<b><u>PRODUITS</u></b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Subventions de fonctionnement communales	1'460'548.85	1'461'000.00	1'446'341.00
Subventions de fonctionnement cantonales	458'705.00	432'500.00	452'161.45
Autres produits d'exploitations	661.55	1'000.00	1'368.45
Remboursement de traitements et charges sociales	20'932.95	0.00	11'544.70
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>1'940'848.35</b>	<b>1'894'500.00</b>	<b>1'911'415.60</b>
<b><u>CHARGES</u></b>			
Charges de personnel	(1'482'189.09)	(1'562'600.00)	(1'454'085.32)
Formation et autres charges de personnel	(9'394.99)	(29'000.00)	(8'793.53)
Achat mobilier et matériel informatique	(11'204.01)	(52'000.00)	(5'454.65)
Entretien des locaux	(19'634.05)	(24'000.00)	(15'861.65)
Entretien de matériel	(5'872.95)	(8'500.00)	(5'276.25)
Loyers et redevances d'utilisation	(137'959.95)	(149'000.00)	(133'391.25)
Honoraires et prestations de services	(22'817.81)	(45'000.00)	(24'535.65)
Autres charges d'exploitation	(17'255.42)	(24'200.00)	(15'242.54)
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>(1'706'328.27)</b>	<b>(1'894'300.00)</b>	<b>(1'662'640.84)</b>
Produits financiers	0.00	0.00	0.00
Charges financières	(1'260.56)	(200.00)	(55.35)
<b>Résultat financier</b>	<b>(1'260.56)</b>	<b>(200.00)</b>	<b>(55.35)</b>
<b>Résultat de l'exercice avant répartition</b>	<b>233'259.52</b>	<b>0.00</b>	<b>248'719.41</b>
Part du résultat revenant aux communes	(232'242.75)	0.00	(244'452.00)
Part du résultat revenant au canton	0.00	0.00	0.00
Attributions aux fonds	(1'016.77)	0.00	(4'267.41)
Prélèvements sur fonds	0.00	0.00	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

## 712 - SUBVENTIONS REGIONALES INSTITUTIONS PRIVEES

	<u>Effectif 2021</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Effectif 2020</u>
<u>PRODUITS</u>	CHF	CHF	CHF
Subventions de fonctionnement communales	227'081.80	220'000.00	218'988.25
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>227'081.80</b>	<b>220'000.00</b>	<b>218'988.25</b>
 <u>CHARGES</u>			
Association Entrée de Secours - Centre d'accueil	(116'000.00)	(116'000.00)	(116'000.00)
Association "Lire & Ecrire"	(17'000.00)	(17'000.00)	(17'000.00)
Fondation Le Relais - Rel'Aids	(25'000.00)	(25'000.00)	(25'000.00)
Fondation Le Relais - Logements de transition	(40'000.00)	(40'000.00)	(40'000.00)
Subventions diverses	0.00	(22'000.00)	0.00
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>(198'000.00)</b>	<b>(220'000.00)</b>	<b>(198'000.00)</b>
 Produits financiers	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00
<b>Résultat financier</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
 <b>Résultat de l'exercice avant répartition</b>	<b>29'081.80</b>	<b>0.00</b>	<b>20'988.25</b>
 Part du résultat revenant aux communes	(28'901.32)	0.00	(20'371.00)
Part du résultat revenant au canton	0.00	0.00	0.00
Attributions aux fonds	(180.48)	0.00	(617.25)
Prélèvements sur fonds	0.00	0.00	0.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DE RESERVES DE L'EXERCICE 2021

Tableau de variation des fonds de réserves de l'exercice 2021

	Solde au 1er janvier	Attribution	Utilisation	Solde au 31 décembre
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds de réserve ARAS	209'411.14	1'291.53	0.00	210'702.67
Fonds de réserve générale CSR / DGCS	200'023.14	0.00	0.00	200'023.14
Fonds de réserve d'égalisation du résultat CSR / DGCS	13'375.17	63'392.37	0.00	76'767.54
Fonds de réserve ARAS renouvellement informatique	1'713.10	0.00	0.00	1'713.10
Fonds de réserve Centre Régional de Décisions PC familles	33'788.30	0.00	0.00	33'788.30
Fonds de réserve projet guichet unique	0.00	60'000.00	0.00	60'000.00
<b>Total des fonds de réserve</b>	<b>458'310.85</b>	<b>124'683.90</b>	<b>0.00</b>	<b>582'994.75</b>

Tableau de variation des fonds de réserve de l'exercice 2020

	Solde au 1er janvier	Attribution	Utilisation	Solde au 31 décembre
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds de réserve ARAS	199'896.68	9'514.46	0.00	209'411.14
Fonds de réserve générale CSR / DGCS	236'869.12	0.00	(36'845.98)	200'023.14
Fonds de réserve d'égalisation du résultat CSR / DGCS	13'375.17	0.00	0.00	13'375.17
Fonds de réserve ARAS renouvellement informatique	1'713.10	0.00	0.00	1'713.10
Fonds de réserve Centre Régional de Décisions PC familles	33'788.30	0.00	0.00	33'788.30
<b>Total des fonds de réserve</b>	<b>485'642.37</b>	<b>9'514.46</b>	<b>(36'845.98)</b>	<b>458'310.85</b>





Association Régionale pour  
l'Action sociale du District de Nyon

---

***ARAS NYON***

***ANNEXE AUX COMPTES***

***2021***

## Association Régionale pour l'Action sociale du District de Nyon (ARAS)

### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

#### PRESENTATION

L'Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS) est une association de communes selon les articles 112 à 127 de la loi sur les Communes (LC) du 28 février 1956, sans but lucratif.

Elle possède la personnalité morale de droit public et a son siège à Nyon.

L'ARAS possède deux buts principaux :

- L'application des dispositions de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV)
  - ⇒ **Centre Social Régional (CSR)**
- L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les agences d'assurances sociales (RAAS)
  - ⇒ **Agences d'assurances sociales (AAS)**

Au 31 décembre 2021, l'ARAS emploie 52 collaborateurs (41.85 EPT).

#### PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES

Les états financiers de l'ARAS sont établis selon les règles de la comptabilité des communes, conformément aux statuts et présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

**DETAIL DES PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES****1. ACTIF****1.1 Liquidités**

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse et les comptes courants bancaires. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Les liquidités se décomposent de la manière suivante :

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Caisse	1'678.50	996.90
BCV N° 5009.76.36	282'027.28	410'954.15
BCV N° 5103.35.56	448'442.74	210'586.75
BCV N° 5114.58.56 prestations RI	316'010.02	0.00
<b>Total des liquidités</b>	<b><u>1'048'158.54</u></b>	<b><u>622'537.80</u></b>

Jusqu'au 31 décembre 2020, les avances reçues concernant les prestations du revenu d'insertion versées ainsi que le compte bancaire enregistrant les mouvements y relatifs ne figuraient pas dans le bilan présenté (hors comptabilité).

La Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) procédait, selon la directive sur le financement des prestations financières, à la réconciliation du RI au 31 décembre entre les chiffres déterminés par l'ARAS et ceux de la comptabilité dudit service.

En 2021, avec l'introduction du nouveau système informatique pour la gestion du revenu d'insertion (MAORI), la DGCS a demandé à l'ensemble des ARAS de porter à l'actif du bilan le compte bancaire relatif aux encaissements des prestations RI et au passif du bilan, le montant des prestations RI reçues en faveur de la DGCS.

Au 31 décembre 2021, le compte bancaire n. 5114.58.56 « prestations RI » présente un solde de CHF 316'010.02.

**1.2 Les réalisables**

Les réalisables à court terme comprennent les débiteurs – comptes-courants existants en faveur de l'ARAS - les débiteurs divers et les débiteurs charges sociales. Les postes débiteurs ouverts au 31 décembre sont soldés au maximum 45 jours après la clôture des comptes.

Les réalisables se décomposent de la manière suivante :

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
<b>Débiteurs</b>		
DGCS - compte courant	85'383.18	89'955.50
Services privés	14'000.00	300.00
<b>Total des débiteurs</b>	<u><b>99'383.18</b></u>	<u><b>90'255.50</b></u>

Le montant de CHF 85'383.18 pour le compte-courant DGCS correspond au solde de la subvention 2021 pour les frais de fonctionnement du Centre Social Régional non versé au 31.12.2021 (2020 : 89'965.50). Ce montant est versé au début de l'année suivante, soit en janvier 2022.

Les débiteurs divers se répartissent comme suit :

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
<b>Débiteurs divers</b>		
Machine à affranchir - paiement d'avance	4'435.06	5'747.80
Compte attente	0.00	9'491.65
<b>Total des débiteurs divers</b>	<u><b>4'435.06</b></u>	<u><b>15'239.45</b></u>

Au 31.12.2020, sont comptabilisés dans le « compte attente », les coûts d'achat de fournitures de protection contre la COVID 19 en attente de remboursement par la DGCS.

Au 31.12.2021, pas de montant en attente.

#### Débiteurs charges sociales

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Caisse Cantonale AVS	36'709.90	27'022.75
Débiteurs charges sociales	19'764.75	1'514.10
<b>Total des débiteurs charges sociales</b>	<u><b>56'474.65</b></u>	<u><b>28'536.85</b></u>

Montant des charges sociales AVS sur la masse salariale 2021 et décompte de prime définitive 2021 pour les charges de personnel concernant l'assurance accident en notre faveur.

### 1.3 Comptes de régularisation actif

Ce compte est utilisé aussi bien pour la détermination correcte de l'état du patrimoine à la date du bilan que pour la délimitation périodique au compte de fonctionnement des charges et produits. Il regroupe les charges payées d'avance et les produits à recevoir.

	<u>31.12.2021</u>	<u>21.12.2020</u>
	CHF	CHF
Charges payées d'avance	2'028.90	841.40
Produits à recevoir	30'814.50	31'287.80
<b>Total des comptes de régularisation actif</b>	<b><u>32'843.40</u></b>	<b><u>32'129.20</u></b>

Les charges payées d'avance concernent des charges d'abonnement pour l'année 2022.

Les produits à recevoir sont constitués d'indemnités maladie et accident et du financement 2021 pour le recrutement de curateurs (CHF 3'800.-).

## 2. PASSIF

### 2.1 Capitaux étrangers à court terme

Il n'existe que des capitaux étrangers à court terme. Ces engagements sont évalués à leur valeur nominale.

Ils concernent les rubriques « Créancier DGCS » pour les prestations RI en faveur de la DGCS, « Fournisseurs », « Créanciers divers », « Créanciers charges sociales », « Part de subvention à restituer aux communes » et les « Comptes régulation du passif ».

<i><b>Créancier DGCS</b></i>	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
DGCS - Prestations RI	316'010.02	0.00
<b>Total créancier DGCS</b>	<b><u>316'010.02</u></b>	<b><u>0.00</u></b>

Jusqu'au 31 décembre 2020, les avances reçues concernant les prestations du revenu d'insertion versées ainsi que le compte bancaire enregistrant les mouvements y relatifs ne figurent pas dans le bilan présenté (hors comptabilité).

La Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) procédait, selon la directive sur le financement des prestations financières, à la réconciliation du RI au 31 décembre entre les chiffres déterminés par l'ARAS et ceux de la comptabilité dudit service.

En 2021, avec l'introduction du nouveau système informatique pour la gestion du revenu d'insertion (MAORI), la DGCS a demandé à l'ensemble des ARAS de porter à l'actif du bilan

le compte bancaire relatif aux encaissements des prestations RI et au passif du bilan, le montant des prestations RI reçues en faveur de la DGCS.

Le solde de ce compte est en cohérence avec le solde du compte banque présent à l'actif du bilan, soit CHF 316'010.02.

<b><i>Fournisseurs</i></b>	<b><u>31.12.2021</u></b>	<b><u>31.12.2020</u></b>
	CHF	CHF
Fournisseurs	20'238.70	18'989.65
<b>Total des fournisseurs</b>	<b><u>20'238.70</u></b>	<b><u>18'989.65</u></b>

<b><i>Créanciers divers</i></b>	<b><u>31.12.2021</u></b>	<b><u>31.12.2020</u></b>
	CHF	CHF
Salaires et jetons à verser	0.00	1'480.55
<b>Total des créanciers divers</b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>1'480.55</u></b>

Pour 2020, le montant présent dans cette rubrique correspond à un salaire horaire à payer. Pas de créancier divers au 31 décembre 2021.

<b><i>Créanciers charges sociales</i></b>	<b><u>31.12.2021</u></b>	<b><u>31.12.2020</u></b>
	CHF	CHF
Créanciers assurances de personnes	0.00	2'181.30
<b>Total créanciers charges sociales</b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>2'181.30</u></b>

2020 : décompte de prime définitive pour les charges de personnel concernant l'assurance maladie perte de gain.

2021 : pas de décompte de prime en faveur de l'assurance. Le montant en faveur de l'ARAS Nyon est présent à l'actif du bilan sous la rubrique « Débiteurs charges sociales ».

<b><i>Part de subvention à restituer aux communes</i></b>	<b><u>31.12.2021</u></b>	<b><u>31.12.2020</u></b>
	CHF	CHF
Créanciers Communes	279'723.49	275'008.50
<b>Total en faveur des communes</b>	<b><u>279'723.49</u></b>	<b><u>275'008.50</u></b>

Part de l'excédent 2021 à rembourser aux communes selon le préavis n°06-22 relatifs aux comptes.

## 2.2 Comptes de régularisation passif

Ce compte est utilisé aussi bien pour la détermination correcte de l'état du patrimoine à la date du bilan que pour la délimitation périodique au compte de fonctionnement des charges et produits. Il regroupe les charges à payer et les prestations reçues d'avance.

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Charges à payer	42'327.87	32'727.95
<b>Total du compte de régularisation passif</b>	<b><u>42'327.87</u></b>	<b><u>32'727.95</u></b>

Le compte de régularisation passif présente uniquement des charges d'exploitation à payer.

## 3. FONDS DE RESERVE

Cette rubrique contient :

- Le fonds de réserve de l'ARAS alimenté par décision du Conseil Intercommunal.
- Le fonds de réserve autorisé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) « réserve CSR/DGCS ».
- Le fonds de réserve d'égalisation du résultat selon la directive de la DGCS.
- Les fonds affectés de l'ARAS alimentés par décision du Conseil Intercommunal.
- Les fonds affectés autorisés par la DGCS

	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>
	CHF	CHF
Fonds de réserve ARAS	210'702.67	209'411.14
Fonds de réserve générale CSR / DGCS	200'023.14	200'023.14
Fonds d'égalisation du résultat CSR / DGCS	76'767.54	13'375.17
Fonds affecté informatique	1'713.10	1'713.10
Fonds affecté CRD PC Familles	33'788.30	33'788.30
Fonds affecté projet guichet unique	60'000.00	0.00
<b>Total des fonds de réserve</b>	<b><u>582'994.75</u></b>	<b><u>458'310.85</u></b>

- Attribution aux fonds de réserves du solde de l'excédent après restitution aux communes selon le préavis validé par le Conseil Intercommunal.
- L'excédent 2021 du Centre Social Régional (CSR) est réparti après accord de la DGCS dans un fonds affecté pour le projet de création d'un guichet unique à hauteur de CHF 60'000.00, le solde de CHF 63'392.27 est attribué au fonds d'égalisation du résultat.
- Pas de mouvement sur le fonds informatique et sur le fonds CRD PC familles en 2021.

#### 4. RESULTAT DE L'EXERCICE

Sur la base du résultat disponible au 31 décembre 2021, le Comité de Direction de l'ARAS propose au Conseil Intercommunal les décisions suivantes :

1. Part de la subvention non utilisée à rembourser aux communes
2. Attributions aux différents fonds de réserves

Le résultat du CSR est quant à lui réparti selon la directive émise par la DGCS.

<u>Résultat de l'exercice</u>	2021	2020
Fonctionnement RI	123'392.37	(36'845.98)
Agences d'assurances sociales	233'259.52	248'719.41
Autorités et administration de l'ARAS	18'673.70	14'815.30
Subventions régionales institutions privées	29'081.80	20'988.25
	<hr/>	<hr/>
<b>Résultat de l'exercice avant répartition</b>	<b>404'407.39</b>	<b>247'676.98</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
Part de subvention à rembourser aux communes ARAS	279'723.49	275'008.50
Prélèvement du fonds de réserve d'égalisation résultat DGCS	0.00	0.00
Prélèvement de la réserve générale CSR / DGCS	0.00	(36'845.98)
Attribution au fonds de réserve ARAS	1'291.53	9'514.46
Attribution au fonds d'égalisation résultat DGCS	63'392.37	0.00
Attribution au fonds de réserve projet guichet unique	60'000.00	0.00
	<hr/>	<hr/>
<b>Résultat après répartition</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

- Un financement complémentaire de la part de la DGCS et une diminution des charges permettent au domaine d'activité du Centre Social Régional (CSR) de clôturer l'année 2021 sur un excédent de CHF 123'392.37 et ce, malgré une diminution du nombre de dossiers.
- La stabilité des charges de fonctionnement du compte des agences d'assurances sociales et une augmentation des subventions cantonales versées permettent de dégager à nouveau un excédent. Ce dernier, pour la part de subventions communales, est restitué aux communes selon la répartition validée par le conseil intercommunal.
- Attribution aux fonds de réserve de l'ARAS des soldes de l'excédent après restitution aux communes



## 5. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Subventions de fonctionnement – monétaires

- Subventions cantonales :
  - Subvention de la DGCS pour le RI
  - Subvention de la DGCS pour le Centre Régional de Décision PC Familles
  - Subvention de la DGCS pour le recrutement des curateurs
  - Subvention de la caisse cantonale AVS
- Subvention communale
  - Montant à charge des communes du district de Nyon (47 communes) selon les décisions du Conseil Intercommunal et du règlement sur les agences d'assurances sociales du 28 janvier 2004. Dès 2022, le financement des agences d'assurances sociale sera à charge de la DGCS.

Il n'existe pas de subvention non monétaire.

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'existe pas d'engagements hors bilan.

## REMUNERATION DES INSTANCES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Les membres des instances du Conseil Intercommunal (CI) sont rétribués, pour chaque séance à laquelle ils assistent et fait l'objet d'un certificat annuel de salaire.

Président-e du Conseil intercommunal :

- CHF 170.-/séance + préparation CHF 50.-/heure

Secrétaire du Conseil intercommunal :

- CHF 150.-/séance + préparation CHF 50.-/heure

Membres des commissions :

- CHF 40.-/séance

Ces montants ont fait l'objet d'un préavis n° 02-21, validé par le Conseil intercommunal lors de sa séance du 4 novembre 2021. Le montant versé en 2021 est de CHF 2'435.00.

## COMPOSITION DES INSTANCES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Au 31 décembre 2021, les instances du Conseil intercommunal sont composées comme suit :

- |                            |                              |
|----------------------------|------------------------------|
| • Madame Chantal MAURER    | Présidente                   |
| • Monsieur Philippe STRAUB | Vice-président               |
| • Madame Donatella ORZAN   | Secrétaire                   |
| • Madame Céline ETOUPE     | Membre Commission de Gestion |
| • Monsieur Yves DALEBROUX  | Membre Commission de Gestion |
| • Monsieur John TENDON     | Membre Commission de Gestion |
| • Monsieur Nicolas RAY     | Membre Commission de Gestion |
| • Monsieur Didier ZUMBACH  | Membre Commission de Gestion |

## REMUNERATION DU COMITE DE DIRECTION

Les membres du Comité de Direction (CODIR) sont rétribués, pour chaque séance à laquelle ils assistent.

Cette indemnité fait l'objet d'un certificat annuel de salaire à l'exception des représentants de la ville de Nyon et de Rolle pour lesquels les indemnités sont versées à la commune.

Président-e du CODIR :

- forfait annuel de CHF 6'000.- + jetons de participation au Conseil des Régions

Membres du CODIR :

- CHF 170.- /séance moins de deux heures
- CHF 270.-/séance de demi-journée
- CHF 400.-/séance journée complète y.c frais de transport

Ces montants ont fait l'objet d'un préavis n° 02-21, validé par le Conseil Intercommunal lors de sa séance du 4 novembre 2021.

Le total des indemnités versées au cours de l'exercice 2021 est de CHF 15'010.- (2020 : CHF 14'095.-).

## COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION

Le comité de direction se compose de 7 membres et se réunit en principe une fois par mois.

Au 31 décembre 2021, il est composé comme suit :

- |                              |            |
|------------------------------|------------|
| • Madame Stéphanie Schmutz   | Présidente |
| • Madame Isabelle Monney     | Membre     |
| • Madame Dominique Bory      | Membre     |
| • Monsieur Salvatore Mascali | Membre     |
| • Monsieur Giorgio Micello   | Membre     |
| • Madame Monya Jaccard       | Membre     |
| • Madame Ninon Pulver Piccot | Membre     |

## PERSONNES HABILITEES A SIGNER (signature collective à deux)

L'association est valablement engagée envers des tiers par la signature collective à deux du président du CODIR et du secrétaire.

Lors de sa séance du 4 novembre 2021, le CODIR a décidé de déléguer la compétence de signature du secrétaire au directeur de l'ARAS conformément à l'Art.23 des statuts de l'ARAS.

## ORGANE DE REVISION

Fiduciaire Heller SA  
Place de la Gare 9  
Case postale 1204  
1260 Nyon 1

L'organe de révision révisé les comptes de l'ARAS depuis 2013. Le réviseur responsable actuel est en charge depuis les comptes 2018.



**Association Régionale pour l'Action Sociale  
« Région Nyon-Rolle », Nyon**

RAPPORT SUR L'EXAMEN SUCCINCT

COMPTES ANNUELS

2021

**Fiduciaire Heller SA**

## Fiduciaire Heller SA

Place de la Gare 9 | Case postale 1204  
CH-1260 Nyon  
Tél. +41 (0)22 994 77 00  
www.groupeheller.ch

RAPPORT SUR L'EXAMEN SUCCINCT (NAS 910) AU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE  
**L'Association Régionale pour l'Action Sociale « Région Nyon-Rolle »  
à Nyon**

Madame, Monsieur,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, tableau de variations des fonds de réserves et annexe) de votre association pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2021.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Comité de direction (CODIR) alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), aux directives de révision édictée par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) du 18 octobre 2016 et la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec la bourse en charge de la tenue des comptes et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre mission d'examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nyon, le 11 avril 2022

**FIDUCIAIRE HELLER SA**

Javier Mencés  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Annexes :

Comptes annuels (*bilan, compte de fonctionnement, tableau de variation des fonds de réserves et annexe*)